

Commune de Rebecq
Urbanisme
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de Certificat d'Urbanisme N° 2.

Les demandeurs sont **Messieurs Henri et André Draps** demeurant Rue Haberman 16 à 1070 ANDERLECHT.

Le terrain concerné est situé à Rebecq, **Sentier Maugras et cadastré Rebecq-Rognon (1) section B n° 250S.**

Le projet consiste en **la construction d'une maison unifamiliale.**

et présente les caractéristiques suivantes :

- Enquête publique réalisée conformément à l'article Article D.VIII.13 du CoDT : **Procédure d'enquête publique "facultative".**
- Écart au Schéma de Développement Communal : **urbanisation en fond de lot.**

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :

Rue Docteur Colson, 1 à 1430 Rebecq et

Sur rendez-vous* du 30 juillet 2020 au 1^{er} septembre 2020, hors week-end et jours fériés, sauf le samedi 22 août 2020. Attention : la période est suspendue du 16 juillet 2020 au 15 août 2020.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Docteur Colson, 1 à 1430 Rebecq ;
- par fax au numéro : 067/28 78 08 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@rebecq.be ;
- remises au Service Urbanisme dont le bureau se trouve : rue Docteur Colson, 1 à 1430 Rebecq.

Le courrier, la télécopie ou le courriel portera la mention : **2020/CU2/04.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période auprès du Service Urbanisme sur rendez-vous* ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante :

Rue Docteur Colson, 1 à 1430 Rebecq, le 1^{er} septembre 2020 de 11:00 à 11:30.

***un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme au n° 067/28 78 45 - 46 ou via mail à urbanisme@rebecq.be.**